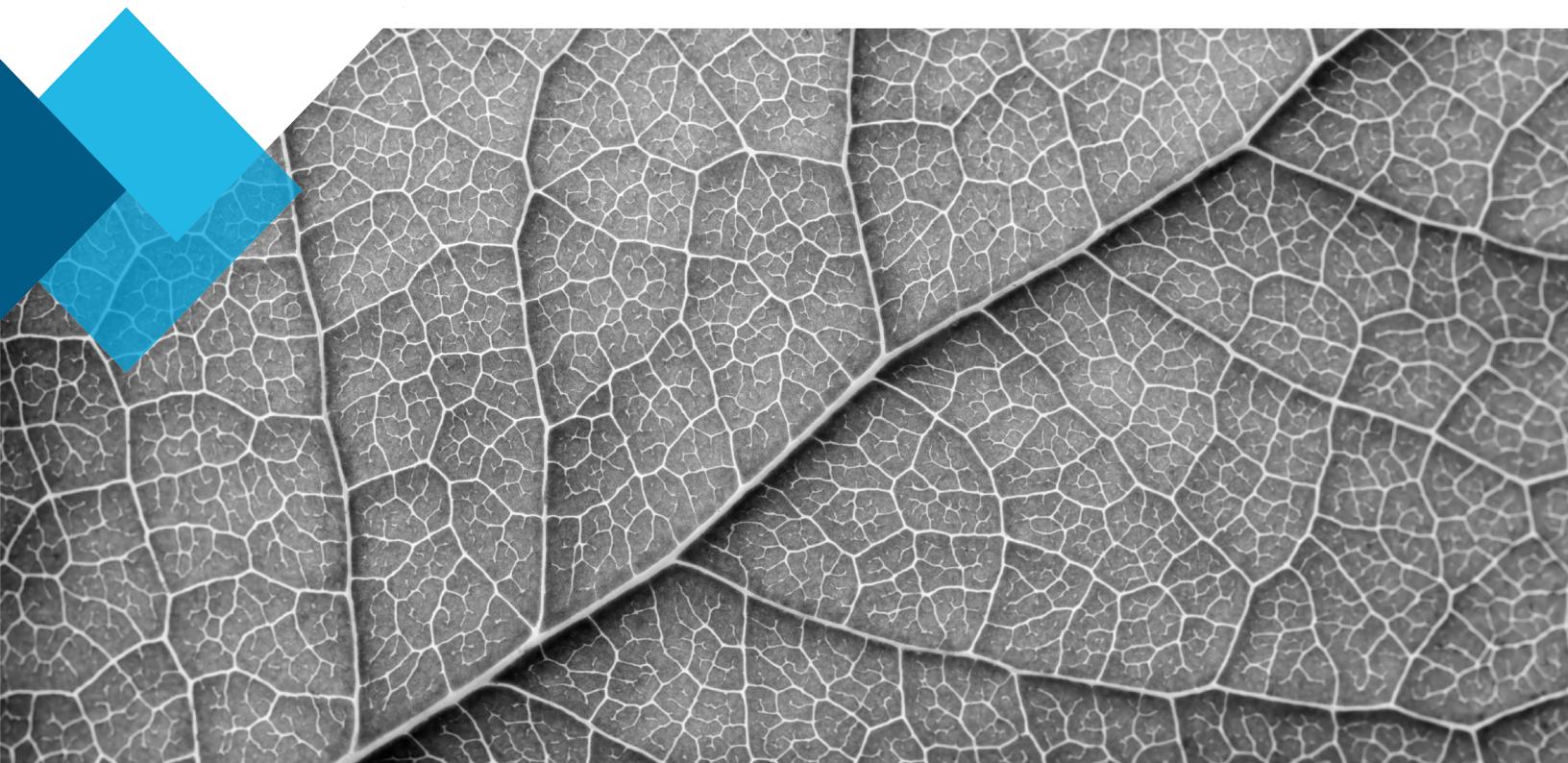




# Projet d'agrandissement du parc de réservoirs de Cepsa Chimie à Bécancour

Cepsa Chimie Bécancour inc.



Environnement et géosciences

mars | 2019

Rapport  
Ref. Interne 662823\_EG\_L01\_01

# Projet d'agrandissement du parc de réservoirs de Cepsa Chimie à Bécancour

Cepsa Chimie Bécancour inc.

Préparé par :



Pablo Dewez, M. Urb.  
Chargé de projet  
*Environnement et géosciences*  
Ingénierie des infrastructures

Vérifié par :



Lina Lachapelle, ing.  
Directrice de projet  
*Environnement et géosciences*  
Ingénierie des infrastructures

N/Dossier n° : 662823  
N/Document n° : 662823\_EG\_L01\_01

18 Mars 2019

## Avis au lecteur

Le présent rapport reprend toutes les sections du formulaire d'avis de projet du MELCC, seule la mise en page a été ajustée. Les informations du formulaire sont en italique et dans un encadré.

## Table des matières

1	Identification et coordonnées du demandeur .....	1
1.1	Identification de l'initiateur de projet .....	1
1.2	Numéro de l'entreprise .....	1
1.3	Résolution du conseil municipal .....	1
1.4	Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet.....	1
2	Présentation générale du projet.....	2
2.1	Titre du projet .....	2
2.2	Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets .....	2
2.3	Description sommaire du projet et des variantes de réalisation .....	2
2.4	Objectifs et justification du projet.....	4
2.5	Activités connexes.....	4
3	Localisation du projet et son calendrier de réalisation .....	5
3.1	Identification et localisation du projet et de ses activités .....	5
3.2	Description du site visé par le projet.....	5
3.3	Calendrier de réalisation.....	6
3.4	Plan de localisation.....	6
4	Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones .....	7
4.1	Activités d'information et de consultation réalisées .....	7
4.2	Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement .....	8
5	Description des principaux enjeux et impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur.....	9
5.1	Description des principaux enjeux du projet.....	9
5.1.1	Enjeux phase construction .....	9
5.1.2	Enjeux phase exploitation.....	9
5.2	Description des principaux impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur.....	10
5.2.1	Impacts construction.....	10
5.2.2	Impacts exploitation.....	10
6	Émission de gaz à effet de serre.....	12
6.1	Émission de gaz à effet de serre .....	12
7	Autres renseignements pertinents .....	12
7.1	Autres renseignements pertinents .....	12
8	Déclaration et signature .....	13
8.1	Déclaration et signature.....	13

## Liste des annexes

- Annexe I Plan de localisation
- Annexe II Composantes du projet
- Annexe III Présentation ppt du projet
- Annexe IV Compte-rendu de la réunion de la Commission consultative en environnement (CCE) – Ville de Bécancour

PR1 - Avis de projet

Titre du projet : Projet d'agrandissement du parc de réservoirs de Cepsa Chimie Bécancour  
Nom de l'initiateur du projet: Cepsa Chimie Bécancour inc.

## FORMULAIRE

### Avis de projet

#### PRÉAMBULE

La section II du chapitre IV de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) oblige toute personne ou groupe à suivre procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'Annexe I du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujetti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié au Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE ([www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca)).

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part à la ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. La ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) » accompagnée des autres documents exigés par la ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires associés à l'adresse électronique suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>.

Le formulaire « avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm> (et cliquer sur le lien procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional).

*Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. L'avis de projet doit être transmis en deux (2) copies papier et en une copie électronique à l'adresse suivante :*

*Ministère du Développement durable, de l'Environnement et  
de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)*

*Veuillez noter que si votre projet est soumis à la [Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique](#), prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), une autorisation du Conseil des ministres d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue avant que le formulaire avis de projet ne soit déposé.*

*Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujetti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.*

*Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'initier la consultation à cet effet. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.*

## 1 Identification et coordonnées du demandeur

### 1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom :	Cepsa Chimie Bécancour inc.
Adresse civique :	5250, boul. Bécancour
Adresse postale :	G9H 3H3
Nom et fonction du ou des signataire (s) autorisé (s) à présenter la demande :	Marc Tessier, Spécialiste SSEQ
Numéro de téléphone :	(819) 294-1414
Courrier électronique :	marc.tessier@cepsa.com

### 1.2 Numéro de l'entreprise

1 143 373 356

### 1.3 Résolution du conseil municipal

*Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le(s) signataire(s) de la demande à la présenter au Ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.*

Le demandeur n'est pas une municipalité.

### 1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet

Nom :	SNC-Lavalin GEM Québec inc.
Adresse civique :	360, Saint-Jacques, 16 <sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H2Y 1P5
Numéro de téléphone :	(514) 393-8000 poste 55103
Courrier électronique :	lina.lachapelle@snc-lavalin.com
Description du mandat :	La réalisation d'une étude d'impact environnemental portant sur un nouveau parc de réservoirs de produits chimiques et l'accompagnement jusqu'à l'obtention des autorisations du ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC)

## 2 Présentation générale du projet

### 2.1 Titre du projet

*Projet de...(construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ... (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO)*

Projet d'agrandissement du parc de réservoirs de Cepsa Chimie Bécancour.

### 2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

*Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets votre projet est assujetti et pourquoi (atteinte du seuil par exemple).*

Le projet d'agrandissement du parc de réservoirs implique la construction de plusieurs réservoirs, d'une capacité totale de 23 000 m<sup>3</sup> qui dépasse le seuil d'assujettissement de 10 000 m<sup>3</sup> inscrit à l'item 32 de la Partie 2 de l'Annexe 1 du règlement.

### 2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

*Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrire sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).*

Le projet consiste en l'ajout de quatre à six nouveaux réservoirs de produits sur le site de production de Cepsa Chimie Bécancour. Ces produits sont déjà utilisés et entreposés au site de l'usine à Bécancour.

- › Un à trois réservoirs de benzène pour une capacité totale de 8 000 m<sup>3</sup>.
- › Un réservoir d'alpha-oléfines d'une capacité de 7 000 m<sup>3</sup>.
- › Deux réservoirs d'ABL (alkylbenzène linéaire) de 4 000 m<sup>3</sup> chacun.

L'ajout de ces réservoirs demande la réalisation des activités suivantes:

- › Préparation du terrain (excavation et bétonnage)
- › Construction des réservoirs, et du réseau de tuyauterie associé et équipements connexes suivants:
  - Deux conduites entre l'usine Cepsa et le port de Bécancour déposées sur un râtelier existant pour le benzène/alpha-oléfine et l'ABL
  - Deux pompes localisées à l'usine pour le chargement de bateau d'alpha-oléfines
  - Une pompe localisée à l'usine pour le chargement de bateau d'ABL
  - Un système de récupération des vapeurs de benzène au(x) réservoir(s) de benzène
- › Déplacement de l'aire de transbordement actuelle des camions pour faire place au parc à réservoirs

À cette étape du projet, deux emplacements, d'une superficie d'environ 9000 m<sup>2</sup>, sont évalués pour localiser les nouveaux réservoirs :

Option A : au sud du parc de réservoirs actuel sur le terrain de l'usine (deux digues de rétention)

Option B : au nord-ouest du parc de réservoirs actuels sur le terrain de l'usine (une digue de rétention)

Les terrains de l'option A sont en partie bétonnés et asphaltés et une petite partie est gazonnée. Les terrains de l'option B sont couverts d'une friche herbacée (coupée et entretenue tous les ans). Les cartes 2 et 3 de l'annexe 2 montrent respectivement l'emplacement des options à l'étude pour l'agrandissement du parc de réservoirs ainsi que le tracé existant du râtelier sur lequel seront déposées les conduites.

L'option A requiert la relocalisation de l'aire de chargement des camions. Deux options sont également à l'étude (A1 et A2) pour la relocalisation de cette aire de chargement, toutes deux à proximité des voies ferrées. L'aire dédiée au chargement des camions sera réduite par rapport à la situation actuelle en raison de la modification de la logistique de transport associée au projet d'agrandissement (plus de wagons et moins de camions). Des informations sur les modifications des modes d'approvisionnement et d'expédition sont fournies ci-dessous :

- › Le benzène est actuellement reçu à l'usine par train de l'est de Montréal et exceptionnellement par camion. À l'avenir, le benzène sera livré à l'usine par bateau de l'Espagne d'une usine du groupe Cepsa.
- › Les alpha-oléfines sont transportées par wagons à l'usine de l'Ouest canadien. À l'avenir, le volume transporté par wagons et entreposé à l'usine augmentera. Les alpha-oléfines seront expédiées par bateau en Espagne. Les alpha-oléfines sont déjà utilisées à l'usine. En achetant de plus gros volumes, il est possible d'obtenir une économie d'échelle. Le nouveau réservoir servira en partie pour les besoins de l'usine et surtout comme entreposage temporaire avant expédition à d'autres usines du groupe Cespa en Espagne.
- › Les bateaux amenant la paraffine de l'Espagne à l'usine amèneront également dorénavant du benzène et seront réutilisés pour l'expédition des alpha-oléfines vers l'Espagne.
- › Les deux nouveaux grades d'ABL seront expédiés par wagons vers les États-Unis et vers le Mexique en bateau. La production de ces deux nouveaux grades ne requiert aucune modification de procédés.

Au final :

- › la circulation fluviale demeure inchangée;
- › la circulation routière diminue d'environ 50% et;
- › la circulation ferroviaire devrait demeurer inchangée (augmentation de 88 wagons par année, mais ne nécessitant pas de convois supplémentaires).

Avant le projet :

- › 21 bateaux par année (8 de paraffine et 13 d'ABL)
- › 23 camions par année (8 d'ABL et 15 de benzène)
- › 1063 wagons par année (491 d'ABL, 58 d'oléfines et 514 de benzène)

### Après le projet

- › 21 bateaux par année (13 d'ABL et 8 de benzène)
- › 12 camions par année (12 d'ABL)
- › 1151 wagons par année (718 d'ABL et 433 d'oléfines)

## 2.4 Objectifs et justification du projet

*Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.*

Cepsa Chimie Bécancour est une filiale de Cepsa Espagne, une entreprise de plus de 10 000 employés à travers le monde. Cepsa est le 1er producteur mondial d'alkylbenzène linéaire (ABL), avec des usines à Bécancour, au Brésil et en Espagne. L'ABL est une matière première utilisée pour fabriquer des détergents biodégradables et d'autres produits secondaires d'utilité commerciale et industrielle.

Cepsa Chimie Bécancour a débuté ses opérations en 1995 et est l'unique producteur d'ABL au Canada. L'usine, qui compte 65 employés, a une capacité de production de 120 000 tonnes par année. Elle utilise un procédé à la fine pointe de la technologie, avec une faible empreinte environnementale.

Dans l'objectif de demeurer compétitif sur le marché, Cepsa ajoutera à la gamme de grades d'ABL offerts et révisera sa chaîne d'approvisionnement en matières premières pour réduire sa dépendance de fournisseurs externes. Cet ajout de capacité lui permettra:

- › d'élargir le portfolio des produits en permettant l'entreposage de deux nouveaux grades de produits finis
- › de s'approvisionner en matière première à meilleur coût
- › de sécuriser son approvisionnement

## 2.5 Activités connexes

*Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.*

Les travaux auront lieu sur le terrain existant de l'usine et des conduites seront ajoutées sur le râtelier existant entre l'usine et le port. Le projet nécessitera la relocalisation des stations de chargement/déchargement des camions. Deux localisations sont envisagées, toutes deux près des voies ferrées (voir les cartes 2 et 3 de l'annexe II montrant les composantes du projet).

### 3 Localisation du projet et son calendrier de réalisation

#### 3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

*Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où est situé le projet (indiquer si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet):*

Ville de Bécancour

*Nom de la ou des municipalité(s) régionale(s) de comté (MRC) où est situé le projet :*

MRC Bécancour

*Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le(s) schéma(s) d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communauté(s) métropolitaine (zonage):*

La propriété de Cepsa Chimie se trouve dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Selon le schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour, l'affectation est de type « Industrielle lourde ».

*Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) :*

Point central ou début du projet : Latitude : 46.379180 Longitude : -72.360511

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :

#### 3.2 Description du site visé par le projet

*Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.*

L'usine Cepsa est localisée dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Le terrain de l'usine longe l'autoroute 30 (Voir le plan de localisation à l'Annexe I). Les réservoirs seront construits sur le terrain appartenant à l'usine, sur une aire asphaltée et bétonnée (option A) actuellement dédiée à des activités industrielles de chargement et déchargement de camions et sur une parcelle de terrain gazonnée d'environ 1400 m<sup>2</sup>. L'option B pour la localisation des nouveaux réservoirs serait sur une parcelle de terrain non utilisée, soit une friche herbacée. Deux tronçons du cours d'eau CE-12-2 ceinturent la parcelle de l'option B. L'information disponible ne permet pas de statuer sur la présence ou non de milieux humides. Des inventaires terrains seraient requis si cette option était retenue.

L'emplacement des réservoirs de l'option A ne touche aucun milieu sensible, humide ou hydrique. L'emplacement des réservoirs de l'option B pourrait toucher des milieux humides, dont la présence reste à valider. L'emplacement visé est zoné industriel et n'a pas de valeur

esthétique. Au niveau du règlement de zonage municipal en vigueur, l'emplacement se trouve dans la zone I01-103, qui correspond à un groupe d'usages industriel. Le lot de Cepsa Chimie est le 3 294 101.

Deux résidences se trouvent au sud-est de la propriété de Cepsa Chimie, le long de l'avenue des Cendrés. La résidence la plus proche est située à environ 700 mètres du site de l'usine.

Le projet permettra de consolider les emplois, sans toutefois en créer de nouveaux. La construction du projet amènera des retombées socio-économiques pour des entreprises locales et québécoises, qui ont les compétences requises pour ce type de projet.

### 3.3 Calendrier de réalisation

*Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée pour chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.*

Début de l'évaluation environnementale	Janvier 2019
Ingénierie	Premier quart de 2020
Approvisionnement	Premier quart de 2021
Phase de construction	Premier quart de 2021 au troisième quart de 2022

### 3.4 Plan de localisation

*Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet ainsi que, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.*

L'annexe I présente la localisation du projet.

## 4 Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones<sup>1</sup>

### 4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

*Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, de même que les préoccupations soulevées et leur prise en compte dans la conception du projet.*

Des rencontres ont été organisées auprès de parties prenantes clés dans le cadre de la préparation de l'avis de projet. Les parties à consulter ont été identifiées en fonction des enjeux potentiels anticipés du projet, mais aussi sur base de l'expérience de SNC-Lavalin dans la réalisation d'études d'impacts dans la région de Bécancour. La sélection des parties prenantes a été validée par Cepsa Chimie. Les objectifs des rencontres étaient principalement de présenter le projet d'agrandissement du parc de réservoirs, de discuter des enjeux potentiels du projet à considérer dans l'étude d'impacts, et d'identifier des activités de consultation supplémentaires. Des représentants de Cepsa Chimie et de l'équipe de projet de SNC-Lavalin étaient présents aux deux rencontres. Une présentation PowerPoint sur le projet (disponible à l'annexe III) a été utilisée lors des rencontres. De manière générale, les participants ont bien accueilli le projet en raison notamment de ses enjeux limités et du fait que les réservoirs se trouveront à l'intérieur de la propriété de Cepsa Chimie.

Une première rencontre a été organisée auprès de la Commission consultative en environnement (CCE) de la Ville de Bécancour le 12 février 2019. La rencontre a eu lieu à l'hôtel de ville de Bécancour et a duré environ une heure et demie. Le CCE compte dix membres permanents, parmi lesquels des représentants de la Ville de Bécancour, des citoyens représentant les cinq secteurs de la Ville de Bécancour, un représentant de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et un représentant du Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak. De manière générale, le CCE a un rôle de groupe-conseil auprès de la Ville de Bécancour par rapport au développement de nouveaux projets sur son territoire; elle identifie des enjeux potentiels liés à des projets et fait des recommandations. Lors de la rencontre organisée dans le cadre du projet, six membres du CCE étaient présents, en plus des cinq représentants de Cepsa Chimie et de deux membres de l'équipe de SNC-Lavalin.

Les membres du CCE ont apprécié la rencontre. En plus des enjeux présentés lors de la rencontre par Cepsa Chimie (section 5.1), ils ont mentionné l'importance de considérer la présence potentielle d'un milieu humide en lien avec la deuxième option de localisation des réservoirs. Cepsa Chimie a mentionné la réalisation d'inventaires au printemps 2019 pour confirmer ou non la présence de milieux humides, si cette option était retenue ou toujours à

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur la démarche et les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant ou dès le dépôt de l'avis de projet, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide « L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet », disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf>

l'étude. Quelques questions ont été posées par les participants et portaient entre autres sur les propriétés et les risques associés au benzène et aux alpha-oléfines, les innovations réalisées par Cepsa Chimie, l'utilité des réservoirs ou encore des risques technologiques. Un compte rendu de la rencontre est disponible à l'annexe IV.

Une deuxième rencontre a été organisée auprès du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) le 28 février 2019. Pour des raisons de logistique, cette rencontre a pris la forme d'une vidéoconférence qui a duré environ une heure. Trois représentants du bureau du Ndakinna du GCNWA ont participé à la rencontre, en plus de deux représentants de Cepsa Chimie et de deux membres de l'équipe de projet de SNC-Lavalin. Les membres du GCNWA ont partagé les enjeux présentés par Cepsa Chimie et ont confirmé que les deux sites potentiels pour l'implantation des réservoirs ne sont pas d'intérêt ou fréquentés par des membres de la Nation. Comme les convois de train du Canadian National traversent la communauté de Wôlinak, le GCNWA accueille positivement le fait que le projet permettra de supprimer le transport de benzène par voie ferrée et ainsi réduire les risques associés au transport de ce produit.

Un enjeu soulevé par les représentants du GCNWA concerne le potentiel archéologique de la friche pouvant accueillir les nouveaux réservoirs (option B). Cepsa Chimie a mentionné que ce terrain semble avoir été perturbé lors de la construction de l'usine il y a 25 ans et donc qu'actuellement il ne présente pas de potentiel archéologique ; cette information sera validée lors des prochaines étapes de réalisation de l'étude d'impacts. S'il s'avère que le sol n'a jamais été perturbé, le GCNWA suggère de se pencher sur le potentiel archéologique de cette portion de terrain, au cas où l'option B de localisation des futurs réservoirs serait retenue. Un autre enjeu d'intérêt pour le GCNWA concerne la présence potentielle et la protection de milieux humides, toujours pour l'option B de localisation des réservoirs.

En ce qui concerne les activités de consultation à prévoir, les participants aux deux rencontres ont confirmé qu'en raison des impacts limités du projet, ils ne tenaient pas à être consultés à nouveau. Toutefois, ils ont souligné l'importance de tenir quelques rencontres ciblées afin de s'assurer qu'un plus grand nombre d'acteurs aient l'opportunité de valider leur perception ou compréhension du projet. Celles-ci sont présentées dans la section suivante.

## 4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

*Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.*

Sur la base des recommandations faites par les participants aux rencontres exploratoires réalisées dans le cadre de l'avis de projet, deux rencontres ciblées seront privilégiées lors de la préparation de l'étude d'impact. Des rencontres supplémentaires pourraient aussi être réalisées, au besoin, en fonction de demandes ponctuelles de parties prenantes.

Une séance publique de type « portes ouvertes » sera organisée pour présenter au grand public et à des groupes d'intérêt de la région le projet, mais aussi les résultats préliminaires de l'analyse d'impacts. Cette activité permettra aux participants de commenter les résultats et de faire des recommandations et ce, avant la finalisation de l'étude d'impacts. Les modalités de ces portes ouvertes seront précisées dans les semaines à venir.

Une deuxième rencontre sera organisée auprès du Comité mixte municipal industrie (CMMI) de la Ville de Bécancour. Cette rencontre permettra d'informer les membres du CMMI des nouvelles installations prévues dans le cadre du projet et de l'approche de Cepsa Chimie en matière de gestion de risques technologiques. Même si Cepsa Chimie est un membre actif du CMMI (l'entreprise assure actuellement la co-présidence du CMMI) et est fortement impliquée en matière de sécurité civile à Bécancour, la compagnie juge pertinent d'organiser une rencontre avec l'ensemble des membres du comité. Cette rencontre sera organisée avant le dépôt de l'étude d'impact.

En ce qui concerne la Première Nation Waban-Aki, le GCNWA juge qu'il n'est pas nécessaire d'organiser une consultation spécifique pour les membres de la Nation. Les membres intéressés pourront participer aux portes ouvertes destinées au grand public. Un suivi sera fait auprès du GCNWA au sujet du potentiel archéologique et de la présence potentielle de milieux humides en lien avec l'option B de localisation des réservoirs.

## 5 Description des principaux enjeux<sup>2</sup> et impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur

### 5.1 Description des principaux enjeux du projet

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture du projet, décrivez sommairement quels sont les principaux enjeux du projet.*

#### 5.1.1 Enjeux phase construction

- › Préservation de la qualité de vie : Gestion des équipements lourds sur le site; bruit, poussière et circulation
- › Préservation de la qualité des sols : Gestion des sols excavés potentiellement contaminés
- › Préservation de milieux humides : si l'option B pour l'emplacement des réservoirs est retenue et s'il y a confirmation de milieux humides
- › Préservation du patrimoine historique et archéologique : si l'option B pour l'emplacement des réservoirs est retenue

#### 5.1.2 Enjeux phase exploitation

- › Risques industriels : L'ajout de nouvelles conduites entre l'usine et le quai ainsi que l'ajout de capacité d'entreposage sur le site
- › Maintien de la qualité de l'air : Les émissions de benzène liées à l'entreposage de benzène
- › Maintien de la qualité de l'eau : La gestion des eaux de ruissellement sur le site

<sup>2</sup> Enjeu : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

- › Maintien de la qualité des sols : La gestion de sols potentiellement contaminés
- › Retombées économiques : Maintien des emplois
- › Qualité de vie : Bruit des opérations de transbordement (pompes) et modification de la logistique d'approvisionnement et de transport

## 5.2 Description des principaux impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture du projet, décrivez sommairement quels sont les impacts anticipés sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).*

### 5.2.1 Impacts construction

Durant la phase de construction, la gestion des équipements lourds pourrait résulter en une légère augmentation du niveau de bruit sur le site de l'usine ainsi qu'à un débit de circulation accru. Les travaux de préparation de site pourraient aussi générer des émissions de poussières. Afin d'assurer une saine gestion des sols à excaver, ceux-ci seront caractérisés et gérés selon la réglementation en vigueur. De faibles retombées économiques sont prévues en période de construction.

Si l'option B était retenue, il y aurait une perte plus grande de friche herbacée. L'inventaire de la végétation permettra de valider si l'implantation des réservoirs causera une perte de milieux humides. Une validation sur le potentiel archéologique est nécessaire pour l'option B.

### 5.2.2 Impacts exploitation

- › Milieu physique

#### Qualité de l'air

Lors du remplissage du réservoir de benzène, les vapeurs de benzène contenues dans le réservoir seront déplacées par le matériel y entrant. Les vapeurs seront récupérées. Les différentes options pour le mode de gestion des vapeurs de benzène seront présentées dans le rapport de l'étude d'impact.

La tuyauterie nécessaire à l'unité de récupération de vapeur de benzène comportera quelques raccordements (joints) et pièces d'équipements qui seront ajoutées au programme de détection, mesure et réparation des émissions fugitives de l'usine. L'augmentation des émissions de benzène sera très faible.

La récupération des vapeurs de benzène permettra d'éviter des impacts sur la qualité de l'air. Les émissions fugitives associées au projet seront évaluées et mises en contexte avec les émissions actuelles de l'usine.

#### Qualité de l'eau

Les eaux de pluie accumulées dans l'aire de rétention des réservoirs devront être gérées sur le site. Elles seront dirigées vers le réseau vers le système de traitement des eaux existant de l'usine dont la capacité sera validée. Les eaux de ruissellement de l'aire de transbordement des camions seront dirigées vers le système de traitement des eaux tel qu'actuellement.

## Qualité des sols et eau souterraine

Les réservoirs seront endigués, de façon à circonscrire un déversement de produit, le cas échéant, et éviter de contaminer les sols et les eaux souterraines. Aucun impact n'est anticipé sur les sols et eaux souterraines.

## Bruit

L'ajout de quelques pompes à l'usine n'est pas susceptible de modifier de façon perceptible le niveau de bruit aux récepteurs sensibles.

- › Milieu humain

## Qualité de vie

Malgré la modification de la logistique d'approvisionnement et des expéditions, très peu d'impacts sont anticipés. Le nombre de bateaux restera le même, moins de camions seront requis, le nombre de convois restera le même avec plus de wagons par convois. Très peu d'impacts sont anticipés sur la qualité de vie. Mentionnons que Cepsa Chimie a veillé à adapter ses activités en respectant la qualité de vie des résidents le plus près du site du projet. Un exemple de cette approche étant la réduction du transport par camion de ses produits, en privilégiant le transport ferroviaire (tout en maximisant la taille des convois disponibles).

## Utilisation du territoire

L'ajout de conduites transportant les matières (alpha-oléfines, ABL, benzène) entre le port et Cepsa sera fait sur le râtelier existant, ce qui permettra d'éviter le développement de nouvelles emprises. Les réservoirs étant aménagés à l'intérieur du périmètre de l'usine actuelle, aucun impact négatif n'est anticipé sur l'utilisation du territoire. Le projet aura plutôt un impact positif dans la mesure où il permettra de consolider les activités de Cepsa Chimie à l'intérieur de sa propriété, plutôt que de devoir se procurer des nouveaux terrains.

## Économie

Au niveau économique, le projet contribuera à sécuriser les emplois en augmentant la profitabilité de l'usine.

## Premières nations

Aucun impact n'est anticipé sur les premières nations ou l'utilisation du territoire par les premières nations. Le GCNWA a confirmé que les emplacements visés par le projet ne sont pas d'intérêt pour la Nation Waban-Aki étant donné la présence d'activité industrielle lourde.

- › Milieu biologique

L'exploitation de réservoirs n'est pas susceptible de générer des impacts sur la faune ou la flore; ni la qualité de l'air ni la qualité de l'eau ne seront affectées.

- › Risques technologiques

L'ajout de deux conduites pour le transport de matières entre l'usine et le port ainsi que l'ajout de capacité d'entreposage présentent des risques au niveau de la sécurité et de l'environnement. Les produits transportés et entreposés sont déjà utilisés de façon sécuritaire à

l'usine de Cepsa. Les risques liés à la manutention et entreposage de ces produits sont bien connus. Mentionnons que l'ABL et les alpha-oléfines ne sont pas considérés comme des matières dangereuses. Aussi, le transport du benzène par navire est considéré plus sécuritaire que le transport routier. Une analyse de risques technologiques sera réalisée pour l'ajout de ces équipements et les effets domino évalués. Cepsa possède sa propre brigade d'intervention et le plan de mesure d'urgence sera révisé pour inclure la localisation de ces nouveaux équipements.

## 6 Émission de gaz à effet de serre

### 6.1 Émission de gaz à effet de serre

*Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrire sommairement les principales sources d'émissions projetées selon les différentes phases de réalisation du projet.*

Des gaz à effet de serre (GES) seront émis par l'utilisation de la machinerie sur le chantier.

L'exploitation du projet n'est pas susceptible de générer des émissions additionnelles de GES à l'usine.

Le projet ne nécessitera aucun changement au procédé, ni de source d'énergie additionnelle. Les émissions principales de l'usine resteront les mêmes. Les navires à quai émettront des GES, comme c'est le cas actuellement. Des vérifications seront faites pour valider si le nombre d'heures de fonctionnement des moteurs des bateaux à quai sera modifié et le cas échéant les émissions de GES associées seront fournies à l'étude.

En 2015, l'usine a été lauréate du prix Énergia décerné par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) pour son projet d'implantation d'un système thermodynamique convertissant de l'énergie thermique normalement perdue en électricité. Ce projet a permis de réduire de 40 % la consommation électrique de l'usine. Par ailleurs, les efforts constants de CCB ont permis de réduire de 40% les émissions de GES de l'usine (année de référence 2005).

## 7 Autres renseignements pertinents

### 7.1 Autres renseignements pertinents

Cepsa Chimie dispose de plusieurs certifications industrielles et environnementales. Celles-ci, et l'approche de la compagnie en matière de responsabilité sociale, sont présentées à l'annexe III.

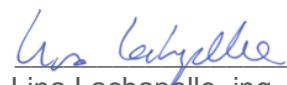
## 8 Déclaration et signature

### 8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance;

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales ([www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca)).



Lina Lachapelle, ing.

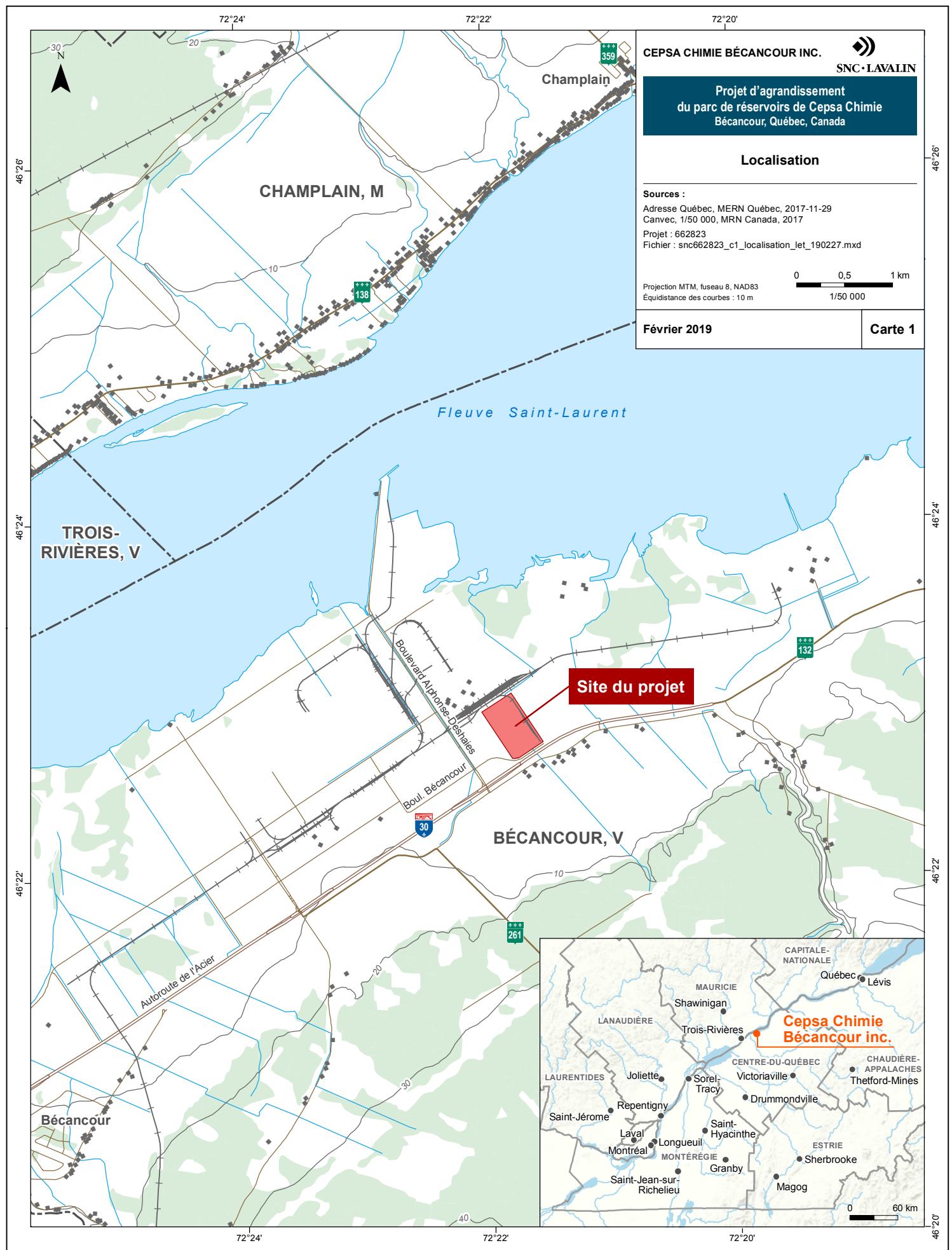
18-03-2019

Date

# Annexe I

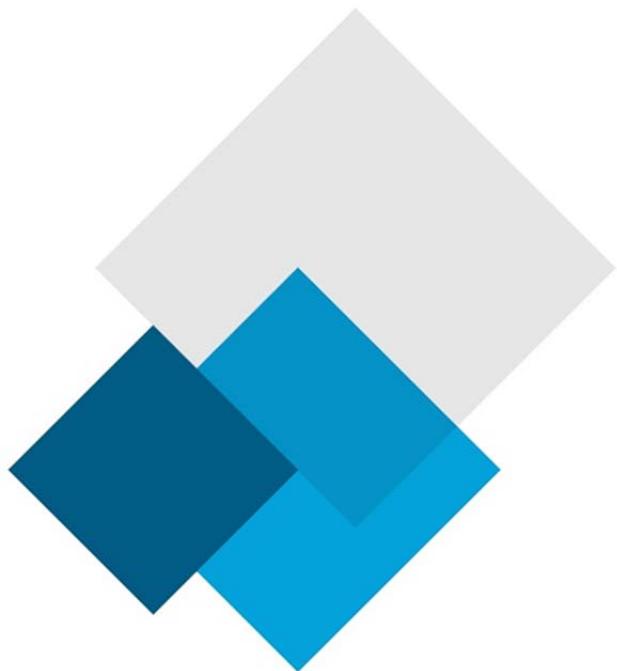
Localisation du projet (carte 1)

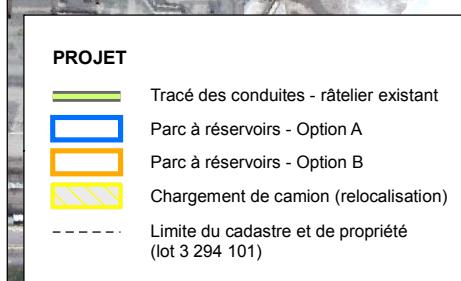




## Annexe II

Composantes du projet (cartes 2 et 3)





CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR INC.

  
SNC-LAVALIN

Projet d'agrandissement  
du parc de réservoirs de Cepsa Chimie  
Bécancour, Québec, Canada

#### Composantes du projet – Options

##### Sources :

Orthophotos, résolution 20 cm, SPIPB, 2015

Projet : 662823

Fichier : snc662823\_c2\_options\_let\_190227.mxd

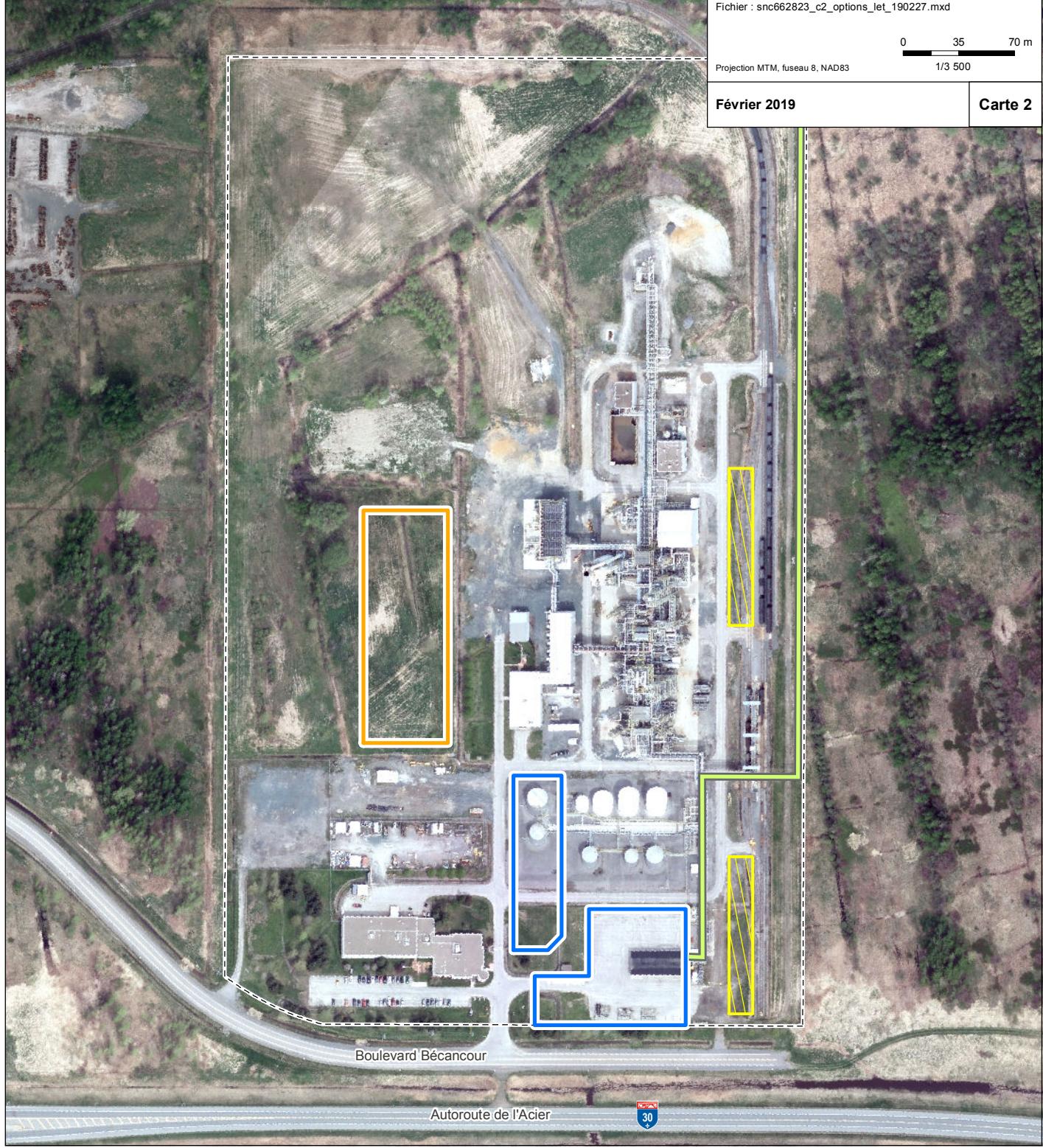
0 35 70 m

Projection MTM, fuseau 8, NAD83

1/3 500

Février 2019

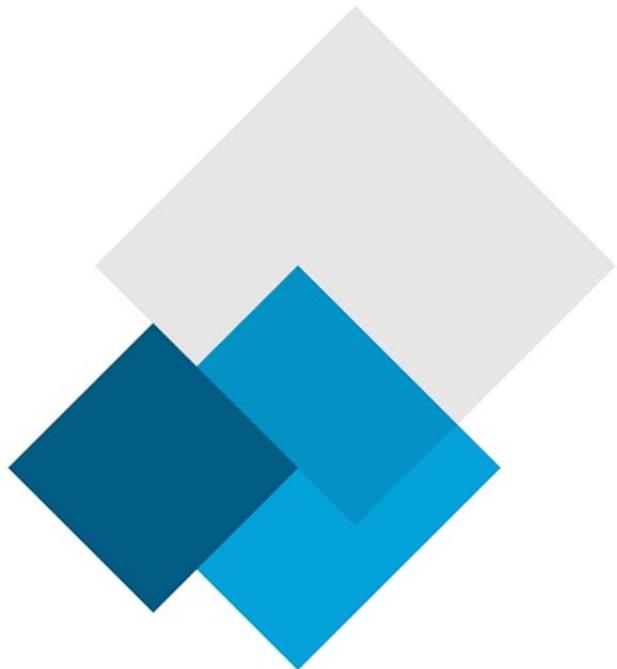
Carte 2





# Annexe III

Présentation ppt du projet





**OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION**

- Faire connaître Cepsa
- Présenter le projet
- Initier la consultation avec la communauté
- Faire connaître les enjeux du projet
- Connaître les enjeux perçus par la communauté

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

806

807

808

809

8010

8011

8012

8013

8014

8015

8016

8017

8018

8019

8020

8021

8022

8023

8024

8025

8026

8027

8028

8029

8030

8031

8032

8033

8034

8035

8036

8037

8038

8039

8040

8041

8042

8043

8044

8045

8046

8047

8048

8049

8050

8051

8052

8053

8054

8055

8056

8057

8058

8059

8060

8061

8062

8063

8064

8065

8066

8067

8068

8069

8070

8071

8072

8073

8074

8075

8076

8077

8078

8079

8080

8081

8082

8083

8084

8085

8086

8087

8088

8089

8090

8091

8092

8093

8094

8095

8096

8097

8098

8099

80100

80101

80102

80103

80104

80105

80106

80107

80108

80109

80110

80111

80112

80113

80114

80115

80116

80117

80118

80119

80120

80121

80122

80123

80124

80125

80126

80127

80128

80129

80130

80131

80132

80133

80134

80135

80136

80137

80138

80139

80140

80141

80142

80143

80144

80145

80146

80147

80148

80149

80150

80151

80152

80153

80154

80155

80156

80157

80158

80159

80160

80161

80162

80163

80164

80165

80166

80167

80168

80169

80170

80171

80172

80173

80174

80175

80176

80177

80178

80179

80180

80181

80182

80183

80184

80185

80186

80187

80188

80189

80190

80191

80192

80193

80194

80195

80196

80197

80198

80199

80200

80201

80202

80203

80204

80205

80206

80207

80208

80209

80210

80211

80212

80213

80214

80215

80216

80217

80218

80219

80220

80221

80222

80223

80224

80225

80226

80227

80228

80229

80230

80231

80232

80233

80234

80235

80236

80237

80238

80239

80240

80241

80242

80243

80244

80245

80246

80247

80248

80249

80250

80251

80252

80253

80254

80255

80256

80257

80258

80259

80260

80261

80262

80263

80264

80265

80266

80267

80268

80269

80270

80271

80272

80273

80274

80275

80276

80277

80278

80279

80280

80281

80282

80283

80284

80285

80286

80287

80288

80289

80290

80291

80292

80293

80294

80295

80296

80297

80298

80299

80300

80301

80302

80303

80304

80305

80306

80307

80308

80309

80310

80311

80312

80313

80314

80315

80316

80317

80318

80319

80320

80321

80322

80323

80324

80325

80326

80327

80328

80329

80330

80331

80332

80333

80334

80335

80336

80337

80338

80339

80340

80341

80342

80343

80344

80345

80346

80347

80348

80349

80350

80351

80352

80353

80354

80355

80356

80357

80358

80359

80360

80361

80362

80363

80364

80365

80366

80367

80368

80369

80370

80371

80372

80373

80374

80375

80376

80377

80378

80379

80380

80381

80382

80383

80384

80385

80386

80387

80388

80389

80390

80391

80392

80393

80394

80395

80396

80397

80398

80399

80400

80401

80402

80403

80404

80405

80406

80407

80408

80409

80410

80411

80412

80413

80414

80415

80416

80417

80418

80419

80420

80421

80422

80423

80424

80425

80426

80427

80428

80429

80430

80431

80432

80433

80434

80435

80436

80437

80438

80439

80440

80441

80442

80443

80444

80445

80446

80447

80448

80449

80450

80451

80452

80453

80454

80455

80456

80457

80458

80459

80460

80461

80462

80463

80464

80465

80466

80467

80468

80469

80470

80471

80472

80473

80474

80475

80476

80477

80478

80479

80480

80481

80482

80483

80484

80485

80486

80487

80488

80489

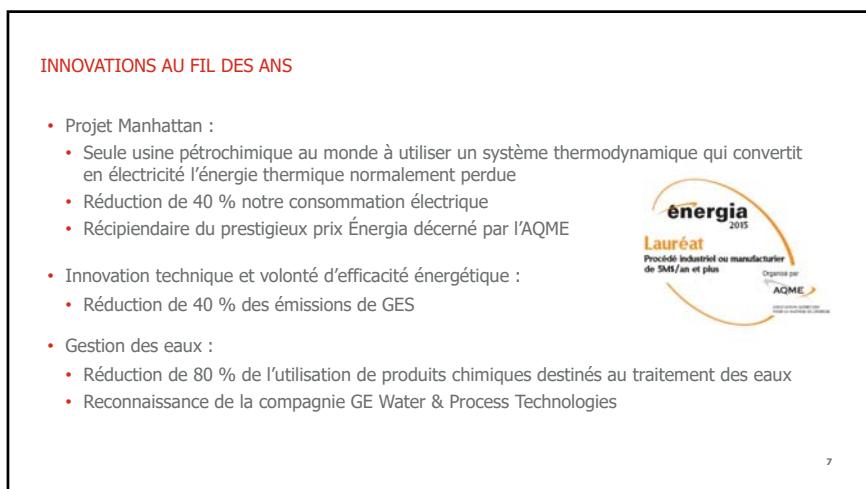
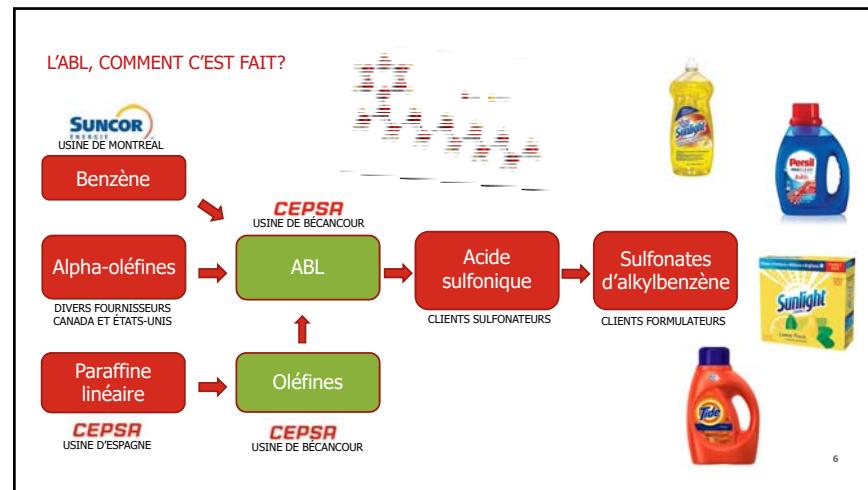
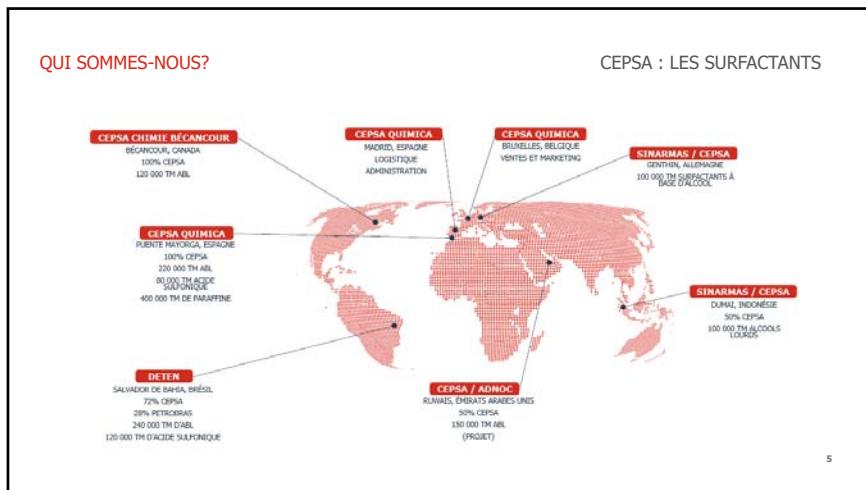
80490

80491

80492

80493

8



### UN EMPLOYEUR DE CHOIX

- Taux de roulement du personnel (départs volontaires) très bas : 0,5 % sur 5 ans
- Entreprise hautement performante en matière de santé et sécurité au travail
- Satisfaction des employés : La meilleure performance du Groupe Cepsa
  - Taux d'engagement des employés de 95 %



9

### RAISON D'ÊTRE DU PROJET

- Besoin d'entreposage additionnel :
  - Intégration verticale : utilisation du benzène fait en Espagne → Réservoirs de benzène
  - Disponibilité d'alpha-oléfines en Amérique pour utilisation en Espagne → Réservoir d'AO
  - Accès à de nouveaux marchés (nouveaux grades de produits) → Réservoirs d'ABL
- Rester compétitif sur le marché



10

### SITUATION ACTUELLE

#### MATIÈRE PREMIÈRE : LE BENZÈNE (BZ)

- Matière première, le benzène, provient de l'usine de Suncor située à Montréal-Est
- Transport par wagons-citernes et exceptionnellement par camion
- Un réservoir pour entreposer le benzène



11

### SITUATION FUTURE

#### MATIÈRE PREMIÈRE : LE BENZÈNE (BZ)

- Approvisionnement en benzène d'une usine sœur en Espagne qui augmentera sa production :
  - Plus grande sécurité d'approvisionnement
  - Meilleure compétitivité
- Transport Espagne → Bécancour via bateaux qui apportent déjà la paraffine (autre matière première)
- Approvisionnement par bateau = Plus grands volumes transportés = Entreposage requis
- Seront nécessaires :
  - Nouveaux réservoirs (8 000 m<sup>3</sup>)
  - Conduite entre le port et usine sur le râtelier existant



12

## SITUATION ACTUELLE

## MATIÈRE PREMIÈRE : ALPHA-OLÉFINES (AO)

- Marché nord-américain = source intéressante d'alpha-oléfines
- Alpha-oléfines entreposées à notre site servent exclusivement à l'usine de Cepsa Bécancour
- Transport par wagon en provenance de l'ouest canadien (Alberta), à l'occasion des É-U
- Volumes achetés relativement petits, donc aucun avantage lié à un gros volume d'achat



## MATIÈRE PREMIÈRE : ALPHA-OLÉFINES (AO)

## SITUATION FUTURE

- Introduire les alpha-oléfines comme matière première à l'usine d'ABL Cepsa en Espagne
- Utiliser Bécancour comme site d'entreposage et d'expédition vers l'Espagne
  - Approvisionnement à meilleur coût de la matière première
  - Optimisation de l'utilisation des alpha-oléfines
  - Diminution des coûts de production
- Approvisionnement vers Bécancour par train
- Acheminement vers l'Espagne par bateau (les mêmes qui arrivent avec la paraffine)
- Une conduite (commune à l'utilisation du benzène et des alpha-oléfines) entre le port et Cepsa
- Ajout de pompes de chargement vers le bateau

14

## SITUATION ACTUELLE

## PRODUIT FINI : ALKYLBENZÈNE LINÉAIRE (ABL)

- Production de 2 grades d'ABL à Bécancour
- Ces 2 grades d'ABL entrent dans la composition de différents types de détergents
- Différence entre les grades de produits : un poids moléculaire différent
- Les investissements de plusieurs millions \$ en 2017 pour modifier le procédé permettent :
  - Production de 2 grades additionnels d'ABL (4 grades au total)



15

## PRODUIT FINI : ALKYLBENZÈNE LINÉAIRE (ABL)

## SITUATION FUTURE

- La production de 2 grades additionnels d'ABL (4 grades au total) permettrait :
  - Diversification de la clientèle et possible augmentation des parts de marché
  - Nouveaux grades d'ABL expédiés par wagons vers E-U et par bateau vers le Mexique
  - 2 réservoirs supplémentaires requis pour entreposage (capacité de 4000 m³ chacun)
  - Nouvelle conduite entre l'usine et le port requise
  - Nouvelle pompe de chargement des bateaux requise



16

### LE PROJET EN RÉSUMÉ

- Nouveaux réservoirs :
  - 1 à 3 réservoirs de benzène → capacité totale de 8000 m<sup>3</sup>
  - 1 réservoir d'alpha-oléfines → capacité totale de 7000 m<sup>3</sup>
  - 2 réservoirs d'ABL → capacité totale de 8000 m<sup>3</sup>
- Autres équipements :
  - 2 conduites entre Cepsa et le port de Bécancour sur le râtelier existant
  - Pompe pour le chargement de bateaux d'alpha-oléfines
  - Pompe pour le chargement de bateaux d'ABL
  - Système de récupération des vapeurs de benzène
- Autres modifications :
  - Déménagement des postes de chargement des camions d'HAB et d'ABL

17

### LOCALISATION – OPTION A



18

### LOCALISATION – OPTION B

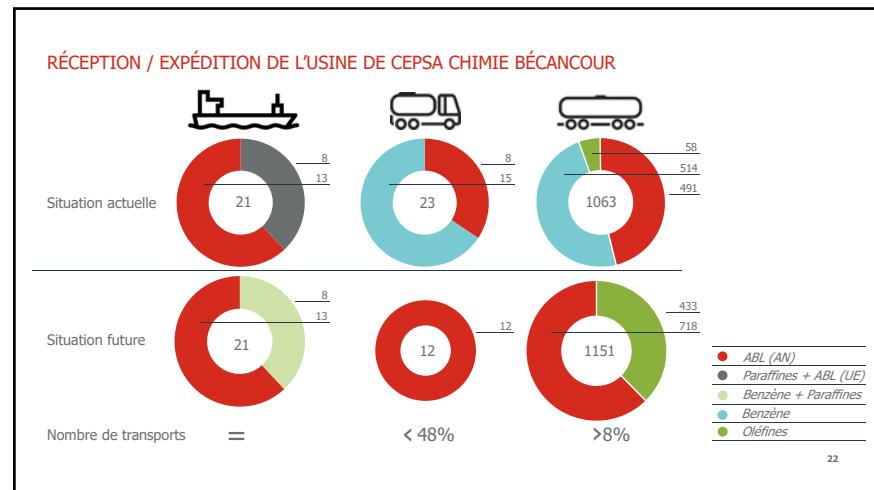
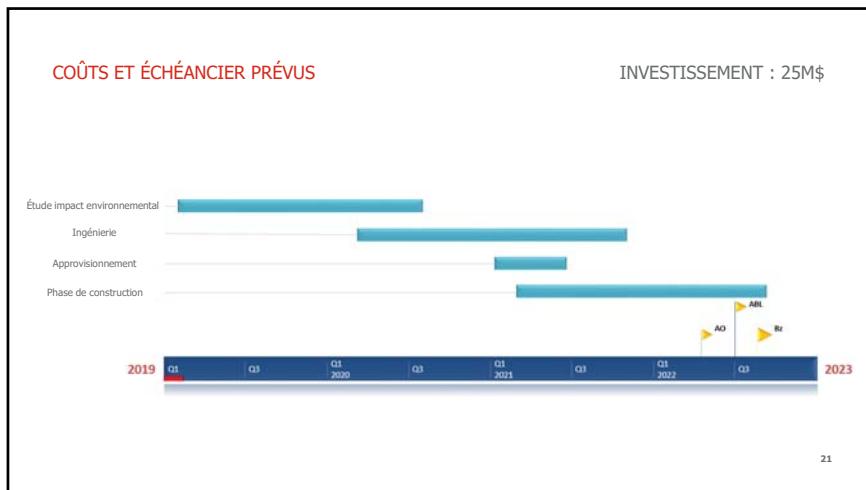


19

### TRACÉ DES CONDUITES



20



**ENJEUX ASSOCIÉS AU PROJET**

- Seule la logistique d'approvisionnement et d'expédition des matières est modifiée
- Nécessite une mise à jour de l'analyse de risques
- Niveau d'émissions à l'atmosphère inchangé
- Niveau d'émissions sonores pratiquement inchangé
- Pas de source d'énergie additionnelle requise = pas de GES
- Aucune matière résiduelle supplémentaire
- Eaux pluviales gérées par le système de traitement des eaux actuel
- Mesures préventives pour la contamination des sols
- Utilisation d'un terrain industriel à l'intérieur des limites de la propriété de Cepsa
- Aucun déboisement

Et vous?

23

**AVANTAGES DU PROJET**

- Augmente la robustesse du réseau d'approvisionnement des matières premières
- Assure la compétitivité de Cepsa Chimie Bécancour
- Permet de consolider des emplois de choix et de renforcer la présence de Cepsa à Bécancour

24

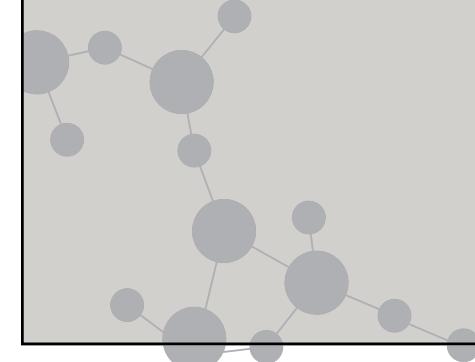
## QUESTIONS ET ÉCHANGES



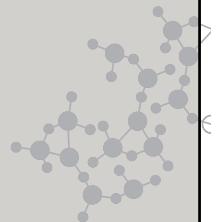
25



MERCI



CEPSA



## EN ANNEXE

- Les gestes concrets de Cepsa au jour le jour :
  - Gestes environnementaux
  - Implication dans l'éducation
  - Leadership régional
  - Implication sociale
  - Divers prix et reconnaissances

27

## DES GESTES CONCRETS

- Divers gestes environnementaux
  - Formation et sensibilisation sur le recyclage
  - Défi d'une tonne
  - Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques (6)
  - Incitation à la pratique du co-voiturage (stationnements réservés, remboursement de taxi)
  - Distribution et plantation d'arbres
  - Distribution de tasses aux employés et sous-traitants
  - Au boulot à vélo
- Implication scolaire
  - Visites d'usine
  - Implication visant la prévention du décrochage scolaire
  - Embauche d'étudiants



28

#### DES GESTES CONCRETS

- Leadership régional
  - Socioéconomique
    - Siège au sein du CLD de la MRC de Bécancour
    - Participation active au sein du CEOP
    - Participation active au sein du CMMI
    - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur du Québec
  - Culturel et touristique
    - Implication des employés au sein du Parc de la rivière Gentilly
    - Carnaval de Gentilly
- Implication sociale
  - Programme d'entreprise
    - Cibler l'accès au marché du travail pour les jeunes
    - Favoriser l'accès à la culture et la science pour les jeunes
  - Programme visant l'implication des employés au sein de la communauté
  - Principal partenaire de la collecte de denrées et de fonds des Chevaliers de Colomb de Gentilly depuis 25 ans

29

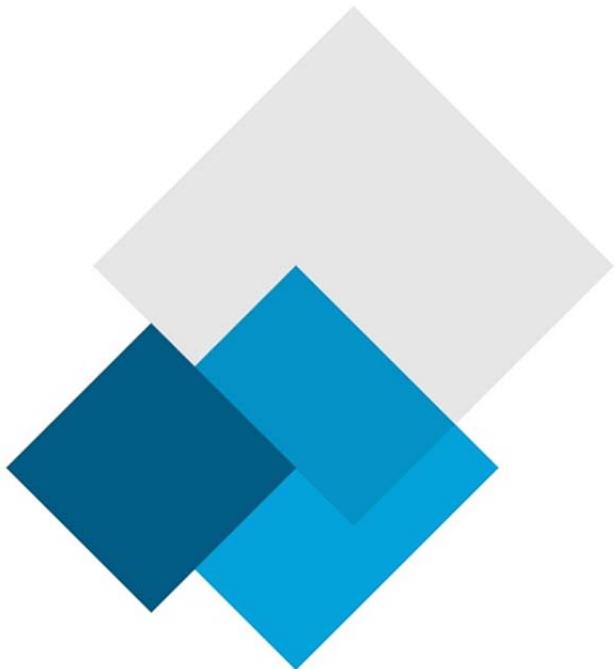
#### PRIX ET DISTINCTIONS

- Prix de manipulation sécuritaire du CN durant 5 années consécutives (2003 à 2007)
- VCR-MVR Rapport – Or dans la catégorie Petites et moyennes entreprises (2003)
- Prix Everest pour la campagne Centraide en milieu de travail - Dons des employés et de l'entreprise (2004, 2005, 2009 et 2010)
- Prix Énergia de l'AQME Catégorie Prix du jury (2008)
- Prix d'amélioration Cepsa – Première place (2008)
- Prix d'amélioration Cepsa – Troisième place (2011)
- Prix d'amélioration Cepsa – Troisième place (2013)
- Prix Énergia de l'AQME Catégorie procédé industriel, manufacturier - Projet Manhattan (2016)
- Lauréat régional - Grand Prix de la Santé et Sécurité du Travail CNESST 2012 et 2017
- Prix « GE » pour l'innovation en traitement des eaux (2014 et 2016)
- Prix Performas 2015 de l'ADICQ
- Lauréat 2016 Catégorie Entreprise de production et transformation - Le Gala Inc.

30

## Annexe IV

Compte-rendu de la réunion d'information de la Commission consultative en environnement (CCE) – Ville de Bécancour



**Partie prenante :** Commission consultative en environnement (CCE) – Ville de Bécancour

**Date de consultation :** 12 février 2019

**Heure :** 17h00 – 18h30

**Lieu de rencontre :** Hôtel de ville – Bécancour

**Personnes présentes (nom (organisation)) :** 13

<b>Commission consultative en environnement</b>
○ Jean-Marc Girouard (Ville de Bécancour – Directeur général)
○ Denis Vouligny (Conseiller municipal – Secteur St-Grégoire)
○ Sylvain Lavigne (Citoyen – Secteur Bécancour)
○ Jean Lenneville (Citoyen – Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)
○ Yves Mailhot (Citoyen – Secteur St-Grégoire)
○ Daniel Bibeau (SPIPB / Directeur – Projets et infrastructures)
<b>Cepsa Chimie</b>
○ Pierre Laharie (Directeur général)
○ Yohan Ladouceur (Directeur de production)
○ Myriam Lavergne (Ingénierie de projet)
○ Marc Tessier (Spécialiste SSEQ)
○ Richard Perron (Directeur des ressources humaines)
<b>SNC-Lavalin</b>
○ Lina Lachapelle (Directrice – Étude d'impacts)
○ Pablo Dewez (Étude d'impacts (milieu humain))

**Déroulement :**

- La rencontre a débuté par un rappel des objectifs, soit de présenter le projet d'agrandissement du parc de réservoirs de Cepsa Chimie et d'échanger sur des enjeux potentiels du projet.
- Lina Lachapelle a expliqué les raisons pour lesquelles le projet est assujetti à l'élaboration d'une étude d'impact (volume de réservoirs). Elle a aussi rappelé les changements liés à l'élaboration d'une étude d'impacts suite aux modifications récentes de la Loi sur la qualité de l'environnement (notamment la réalisation de consultations dans le cadre de l'avis de projet).
- Une vidéo corporative présentant Cepsa Chimie a été partagée avec les participants. Richard Perron a aussi présenté le projet pendant une quarantaine de minutes.
- Les participants ont pu poser des questions tout au long de la rencontre. Les principales questions, et éléments de réponses, sont présentés ci-dessous.
- De manière générale, le projet a été bien accueilli par les membres du CCE, en raison notamment des faibles enjeux que présente le projet, des améliorations attendues en matière de réduction des risques de transport ferroviaire des marchandises, et de la consolidation des activités de Cepsa Chimie à l'intérieur de sa propriété.

## Questions et réponses

- Est-ce que vos produits se trouvent dans des détergents comme le Sunlight et le Tide ?

Oui, nous avons des clients qui fabriquent divers détergents à partir de l'alkylbenzène linéaire (ABL) que nous produisons.

- Est-ce que la matière première (benzène) est produite à partir du pétrole ?

Oui, il s'agit d'un sous-produit du pétrole. Dans notre cas, nous avons besoin d'un benzène, qui est exempt de soufre, compte tenu de nos installations. L'autre matière première que nous utilisons (paraffine) est aussi un sous-produit du pétrole.

- Est-ce que le benzène est produit avec du pétrole canadien ?

Il est difficile de savoir exactement d'où provient le pétrole qui est utilisé dans la fabrication du benzène et de la paraffine que nous recevons de notre fournisseur Suncor.

- Est-ce que les innovations que vous avez implantées à votre usine sont développées exclusivement à Bécancour ?

Les innovations que nous avons implantées dans notre usine ont été imaginées par nos employés. Cepsa Chimie est une usine relativement petite comparativement aux autres, ce qui facilite l'application de nouveaux procédés. De plus, le coût de l'électricité ici au Québec n'est pas très élevé par rapport à d'autres pays. En Espagne, une usine de notre groupe se trouve à côté d'une raffinerie et a donc des synergies possibles que nous n'avons pas. Dans ce contexte, nous avons l'obligation d'être performant et d'innover.

- Est-ce que des compétiteurs vous suivent lorsque vous innover dans votre système de production ?

Des investissements sont nécessaires et ce n'est pas tous les compétiteurs qui disposent de moyens suffisants, ou de la volonté de le faire. De plus, certaines innovations sont brevetées par Cepsa Chimie.

- Quand vous mentionnez recevoir du benzène de l'Espagne, c'est juste pour l'entreposer ?

Oui, on projette l'arrivée de bateaux de benzène plutôt que des wagons de benzène. Un plus gros volume de benzène serait acheminé par bateau, d'où le besoin de pouvoir l'entreposer dans des nouveaux réservoirs. Actuellement, nous avons un seul réservoir de benzène à notre usine, mais celui-ci ne dispose pas d'une capacité suffisante.

- La paraffine est transportée de manière solide ou liquide ?

Dans le cas de Cepsa Chimie, la paraffine est composée d'une chaîne de 11 à 14 atomes de carbone et est liquide à température ambiante. Sa texture ressemble à de l'huile de lampe.

- Les réservoirs prévus d'alpha-oléfine serviront à répondre uniquement aux besoins de l'Espagne ?

Ils permettront de répondre à nos besoins aussi, car nous pourrions en utiliser de façon constante. Actuellement, l'usine consomme des alpha-oléfines lorsqu'elles sont disponibles sur le marché, vu que nous sommes un petit client nous n'avons pas un approvisionnement régulier. Un contrat d'achat d'un volume plus important nous permettra d'avoir un approvisionnement plus stable.

- Avec toutes ces augmentations de quantité de produits, pensez-vous augmenter votre capacité de production, soit de dépasser les 120 000 tonnes/an ?

Ce n'est pas l'objectif du projet. Il s'agit ici de réduire nos coûts, et d'avoir des nouveaux clients. Notre production varie en fonction des ventes que nous réalisons. Même si notre certificat d'autorisation nous autorise une production de 150 000 tonnes/an, une production de 120 000 milles tonnes/an est plutôt la moyenne pour l'usine. L'ajout de réservoirs n'affecte pas la capacité de production de l'usine.

- À quelle étape du processus choisissez-vous l'endroit où le benzène va se trouver sur la longueur de la molécule ? comment gérez-vous cela ?

C'est dans le procédé d'alkylation qu'on est capable de ségréguer. Chaque réacteur est composé de trois sections contenant des lits de catalyseurs différents. En fonction de l'alimentation qui est fait sur chacun des lits de catalyseurs on parvient à produire un grade de produit différent. Auparavant, les trois lits contenaient le même type de catalyseur. On est la seule usine du groupe, et la seule usine au monde, qui peut produire les quatre grades d'ABL.

- Prévoyez-vous des réservoirs au port ?

Non, les réservoirs seront localisés à l'intérieur des limites de notre propriété. Actuellement on utilise des réservoirs au port qui appartiennent à Servitank.

- Pourquoi ne pas construire des réservoirs d'alpha-oléfines au port si le produit sera expédié en Espagne ?

L'usine a aussi besoin de ce produit, et il est plus convenable d'avoir des réservoirs à proximité. Si les réservoirs étaient au port, nous devrions faire des transferts plus fréquents.

- Par rapport à l'emplacement potentiel des futurs réservoirs dans la friche [option B], est-ce qu'il y a des milieux humides ?

Cela fait partie des aspects à étudier dans le cadre de l'étude d'impacts. Pour cette option [option B], il s'agit d'un terrain fauché à chaque année. Si cette option est retenue, des inventaires auront lieu au printemps pour mieux caractériser cet espace car présentement nous ne sommes pas capables d'infirmer que ce n'est pas un milieu humide, avec l'information dont on dispose. Comme il est entouré de deux fossés, malgré qu'il soit fauché à chaque année, ce secteur pourrait abriter un milieu humide, ce qui serait une contrainte pour cette option d'emplacement des futurs réservoirs. Si pour une raison technique on voit que ce n'est pas possible d'installer les réservoirs ailleurs ou que l'option A est vraiment désavantageuse, l'option B pourrait être retenue malgré la présence de milieux humides qu'il faudra compenser.

[Commentaire d'un membre du CCE par rapport aux enjeux potentiels du projet]

L'enjeu potentiel des milieux humides pour l'option B d'emplacement des réservoirs devrait être ajouté à votre liste préliminaire d'enjeux. Si cette option est retenue, et qu'il y a confirmation de milieux humides, ça sera un enjeu réel.

- Ce que vous fauchez sont des espèces exotiques envahissantes ?

Non. Ça ressemble à du foin sec, c'est plus jaune que vert. Il s'agit de plantes d'environ 5 pieds. Le tout sera confirmé lors des travaux d'inventaire au printemps si l'option est retenue.

- Les sites envisagés pour les réservoirs sont sur votre terrain ?

Oui, à l'intérieur de la propriété de Cepsa Chimie, qui se trouve dans une zone industrielle.

- Est-ce que l'ajout d'une conduite implique des travaux sur le râtelier du parc industriel ?

Le râtelier existant sera utilisé, ça n'implique pas de travaux à ce niveau-là. Il faudra valider s'il peut accueillir un deuxième étage.

[Commentaire de Daniel Bibeau de la SPIPB]

Initialement, le râtelier a été conçu pour avoir un deuxième étage. Présentement il reste de la place pour une conduite, et la structure portante peut accueillir un deuxième étage. En 2004, lorsque le râtelier a été construit, il y avait un autre code du bâtiment, il faudrait juste s'assurer de répondre à des nouvelles normes prescrites. Ceci s'applique aussi pour d'autres projets prévus au parc industriel, comme par exemple ProjetBécancour.ag.

- Quels sont les risques associés à vos produits ?

Le benzène est hautement inflammable. Son point d'inflammabilité est en bas de 60, et il est transporté dans un wagon placardé car il est considéré une matière dangereuse. Pour les alpha-oléfines, le point d'inflammabilité est en haut de 60, et donc le wagon n'est pas placardé car le produit n'est pas considéré une matière dangereuse au niveau du transport.

Le benzène a des propriétés toxiques, et en cas de déversement un périmètre de sécurité doit être établi. Un participant demande si c'est comme le chlore. Le benzène n'est pas comme le chlore avec lequel on peut faire un œdème pulmonaire. Le benzène, si on le touche, il n'y aura pas de réaction, c'est comme un hydrocarbure. Par contre, le benzène comporte des propriétés à risque sur une exposition de longue durée. Par exemple si on le respire à chaque jour, on pourrait développer un cancer mais lors d'expositions aigües ça prend vraiment une concentration élevée.

- Est-ce qu'il y aura une augmentation du trafic de trains ?

Non, le nombre de convois va rester le même, c'est juste la quantité de wagons qui va changer par convoi.

- Est-ce qu'une étude sera préparée pour évaluer la dangerosité de toutes les conduites qui vont se trouver un jour sur le même râtelier ?

L'étude d'impact analysera les impacts cumulatifs. De plus, il y a toujours une section qui porte sur l'analyse de risques technologiques; les risques d'accidents considéreront les réservoirs et les conduites ainsi que les effets dominos. En plus des conduites existantes, nous prendrons en considération les projets qui sont autorisés.

- Existe-t-il un risque d'effet domino si quelque chose arrive avec une conduite, compte tenu de la présence d'autres conduites ?

Les produits transportés dans les conduites sont des produits pétroliers compatibles et donc en cas d'accident il n'y aura pas une réaction chimique. Le bris d'une des conduites sur le râtelier pourrait entraîner le bris d'une deuxième conduite générant ainsi un déversement additionnel et le liquide pourrait contribuer au foyer d'incendie.

- Allez-vous avoir une équipe d'urgence qui interviendra en cas de déversement de wagons de trains ? Cette question du transport par train est sensible vis-à-vis de la population.

Les produits que nous expédions par train ne sont pas des matières dangereuses. De plus, nous avons un contrat avec une compagnie spécialisée qui peut intervenir en cas d'accident et de déversement de produits. Aussitôt qu'un événement se produit, cette entreprise intervient

avec ses experts, qui disposent des équipements et d'une formation adéquate en matière de santé et sécurité.

o S'il arrive un problème d'incendie, est-ce que c'est votre équipe qui intervient en premier ?

Nous avons des ententes avec le service d'incendie de la Ville de Bécancour. Comme c'est nous qui connaissons nos produits et nos installations, dans le cas d'installations extérieures notre brigade va prendre en charge une intervention avec le soutien du service incendie de la Ville de Bécancour. Par contre si un feu se trouve à l'intérieur des bureaux ou laboratoires, la brigade de la Ville interviendra en premier et nos équipes seront en soutien. Nous disposons d'une équipe de 38 pompiers qui disposent d'une formation très précise. Notons qu'avec les autres industries du parc industriel, nous avons choisi de nous procurer les mêmes types d'appareils respiratoires que ceux des pompiers de la Ville de Bécancour. Au besoin, nos équipements sont donc compatibles.

o Question de SNC-Lavalin : Êtes-vous intéressés à ce que nous revenions vous présenter l'étude d'impact quand elle sera disponible?

Nous ne croyons pas nécessaire que vous reveniez nous expliquer l'étude d'impact. Nous sommes cependant évidemment intéressés à consulter par nous-mêmes l'étude d'impact quand elle sera disponible. Aussi, il ne faut pas négliger l'information aux citoyens et aux divers groupes. Une présentation au CMMI serait souhaitable.

o Allez-vous consulter les Abénakis?

Oui, il y aura une rencontre avec eux pour les informer.



**SNC-LAVALIN**

360, Saint-Jacques, 16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 1P5  
514-393-1000 - 514-392-4758  
[www.snclavulin.com](http://www.snclavulin.com)

